



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S
Présents : 11	
Votants : 16	
Procurations : 5	
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 31/03/2025	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Affichage en date du : 17/04/2025	Présents : Mme LANDES, Mr ABEILHOU, Mme AZAM, Mme CHAMFEUIL, Mme CHRISTOL, Mr DARDENNE, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr DUMAS, Mme MACHADO, Mme VARLIETTE Absents : Mme BOSQ Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations : Monsieur le Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mr DALMONTI donne procuration à Mr ABEILHOU, Mme CHERT-RAMES donne procuration à Mme MACHADO, Mr LEBRIS donne procuration à Mr DESSEAUX, Mme DELCASSE donne procuration à Mme VARLIETTE Secrétaire de Séance : Mme MACHADO

Objet : Budget Primitif 2025

Le compte administratif 2024 ayant été voté ainsi que l'affectation des résultats 2024, le Président expose le projet de budget pour l'exercice 2025.

Pour mémoire :

RESULTATS 2024	Section de fonctionnement
Dépenses	304 889,25
Recettes	274 100.73
Résultat 2024	- 30 788.52

Report N-1 (2023)	43 345.10
Résultat cumulé 2024	12 556.58

RESULTATS 2024	Section d'investissement
Dépenses	21 354.49
Recettes	27 243.28
Résultat 2024	5 888.79
Report N-1 (2023)	56 917.05
Résultat cumulé 2024	62 805.84

Pour 2025, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 310 455,10 € et la section d'investissement à la somme de 99 923.35 € comme le montre le tableau ci-dessous :

BP 2025	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	307 506.58	31 050.00
Subvention du budget communal		294 950.00
Report N-1 (2024)		12 556.58
Total	307 506.58	307 506.58
INVESTISSEMENT	99 923.35	37 117.51
Report N-1 (2024)		62 805.84
Total	99 923.35	99 923.35

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
031-263102436-20250414-2025010-BF
Reçu le 17/04/2025

N° DEL.2025/010

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 14/04/2025

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE
Contre : 0
Abstentions : 0

Grégoire CARNEIRO
Pour le Président
Mme Jacqueline Landas
Vice-Présidente
Président du CCAS



Accusé de réception en préfecture
031-263102436-20250414-2025010-BF
Reçu le 17/04/2025





RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 AVRIL 2025**

Table des matières

Le cadre général	3
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5
1°) Les dépenses générales (Chapitre 011)	5
2°) Les dépenses de personnel (Chapitre 012)	5
3°) Les charges de gestion courante (Chapitre 65)	5
4°) Les charges financières (Chapitre 66).....	Erreur ! Signet non défini.
5°) Les opérations d'ordre (Chapitre 042)	6
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6
1°) Les produits des services et du patrimoine (Chapitre 70).....	6
2°) Les impôts et taxes (Chapitre 73).....	Erreur ! Signet non défini.
3°) Les dotations et participations (Chapitre 74)	6
4°) Les produits de gestion courante (Chapitre 75).....	6
5°) Les recettes exceptionnelles (Chapitre 77)	Erreur ! Signet non défini.
6°) Atténuations de charges (Chapitre 013)	Erreur ! Signet non défini.
LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	7
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7

Le cadre général

La présente note, en application de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, constitue une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif permettant à chaque administrateur d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif peut être consulté sur simple demande au secrétariat du CCAS aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre établissement public. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les charges de gestion courante ainsi que le versement des salaires des agents du CCAS ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Table des matières

Le cadre général	3
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5
1° Les dépenses générales (Chapitre 011)	5
2° Les dépenses de personnel (Chapitre 012)	5
3° Les charges de gestion courante (Chapitre 65)	5
4° Les opérations d'ordre (Chapitre 042)	6
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6
1° Les produits des services et du patrimoine (Chapitre 70).....	6
2° Les dotations et participations (Chapitre 74)	6
3° Les produits de gestion courante (Chapitre 75).....	6
4° Les recettes exceptionnelles (Chapitre 77)	Erreur ! Signet non défini.
LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	7
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 307 506,58 euros.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS notamment dans le cadre de son activité d'accompagnement (ateliers, conférences, bourse au permis de conduire, aides et prises en charge...).

Elle est regroupée par article et par chapitre en six catégories principales.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

sens	Section	Chapitre	Total Prévu 2025
D	F	002 - Déficit N-1 report	
D	F	011 - Charges à caractère général	108 241,64
D	F	012 - Charges de personnel	154 700,00
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 664,94
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	25 400,00
D	F	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	500,00
			307 506,58

1°) Les dépenses générales (Chapitre 011)

Ce chapitre contient notamment toutes les dépenses relatives aux bâtiments (sociaux et d'urgence), à l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance (véhicule et bâtiments) et prestations de services (les ateliers seniors, les conférences, les bourses au permis de conduire), les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives, les fêtes et cérémonies (colis de fin d'année), les taxes diverses.

Elles s'élèvent à 108 241,64 €.

2°) Les dépenses de personnel (Chapitre 012)

Ces dépenses sont estimées à 154 700 € pour 2025. Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales. Elles sont refacturées par la commune annuellement dans le cadre de la mise à disposition du personnel depuis septembre 2020.

Ces dépenses intègrent l'influence d'éléments exogènes liés aux dispositions et obligations réglementaires et d'éléments endogènes liés à l'évolution naturelle de la masse salariale.

3°) Les charges de gestion courante (Chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les aides et secours apportés aux administrés décidés par le Conseil d'Administration : aides aux vacances, aides aux activités sportives, aides aux voyages, secours d'urgence, prêts sociaux sur un an. Le budget prévisionnel 2025 pour ces charges est de 25 400 €.

4°) Les opérations d'ordre (Chapitre 042)

Il s'agit de dotations aux amortissements. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles s'élèvent à 18 664,94 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les dotations,
- Les produits des services,
- Les autres produits de gestion courante,
- Les produits exceptionnels.

sens	Section	Chapitre	Total Prévu 2025
R	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent) N-1	12 556,58
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 250,00
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	17 000,00
R	F	74 - Dotations, subventions et participations	259 900,00
R	F	75 - Autres produits de gestion courante	16 800,00
			307 506,58

1°) Les produits des services et du patrimoine (Chapitre 70)

Les recettes proviennent principalement des services suivants :

- * Les concessions de cimetières (part CCAS) ;
- * Les baux de fermage sur les parcelles du CCAS ;
- * Les prestations de services : ateliers seniors.

Le budget estimé pour 2025 est de 17 000 €

2°) Les dotations et participations (Chapitre 74)

Les dotations de la commune (subvention d'équilibre) et l'aide du département pour les logements d'urgence représentent prévisionnellement 259 900 €.

3°) Les produits de gestion courante (Chapitre 75)

Ce chapitre correspond aux loyers perçus (essentiellement des logements d'urgence et sociaux).

Le budget prévisionnel est de 16 800 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du Budget Primitif 2025 du CCAS s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 99 923,35 euros.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

sens	Section	Chapitre	Total Prévu 2025
R	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	62 805,84
R	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 664,94
R	I	10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 452,57
R	I	27 - Autres immobilisations financières	15 000,00
			99 923,35

Le financement des dépenses d'investissement du BP 2025 du CCAS proviennent :

- Du solde d'exécution positif de 2024 ;
- Du reversement du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement 2022 ;
- Des amortissements ;
- De remboursement de prêts aux personnes sur plusieurs années.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2025 sont prévus des travaux de rénovation et d'équipement afin d'améliorer le confort des logements.

sens	Section	Chapitre	Total Prévu 2025
D	I		
D	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 250,00
D	I	10 - Dotations, fonds divers et réserves	20 673,35
D	I	21 - Immobilisations corporelles	13 000,00
D	I	23 - Immobilisations en cours	50 000,00
D	I	27 - Autres immobilisations financières	15 000,00
			99 923,35

